L'association REVIVRE CAEN-NORMANDIE œuvre à réduire les écarts salariaux entre Femmes et Hommes.

Chaque année au 1er mars, les entreprises d'au moins 50 salariés sont tenues de publier sur leur site internet la note globale de l'Index de l'égalité femmes-hommes, ainsi que la note obtenue à chacun des indicateurs le composant. Cette obligation entre dans le cadre de la loi Avenir Professionnel du 5 septembre 2018 qui vise à terme à la suppression des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

En conformité avec les obligations réglementaires, L'association REVIVRE CAEN-NORMANDIE calcul chaque année l'index égalité femmes-hommes dans le but de renforcer nos mesures d'égalités salariales entres les femmes et les hommes qui composent notre association.

Cet index repose sur 4 critères :

L'écart de rémunération femmes-hommes ;
L'écart de répartition des augmentations/ promotions individuelles ;
Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé maternité ;
Le nombre de personnes du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations

INDEX EGALITE H/F 2024 - ASSOCIATION REVIVRE CAEN-NORMANDIE

Indicateur	Indicateur calculable	Valeur de l'indicateur	Points obtenus	Nombre de points maximum de l'indicateur
1 - Indicateur d'écart de rémunérations	Oui	0,3	39	40
2 - Indicateur d'écart de taux d'augmentations/ promotions individuelles	Oui	0,7	35	35
3 - Indicateur pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	Non	0	0	15
4 - Indicateur nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	Oui	2	5	10
Total des indicateurs calculables			**79**	**85**
INDEX (sur 100 points)			**93**	**100**